

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

56

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2022



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame MONTEIRO

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIKUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICH - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur DURAND - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Monsieur CHATEAU - Madame MODDE - Madame HUON-SAVINA - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Madame REVEL

Membres excusés :

Monsieur HAMEAU (pouvoir Madame BLAYA) - Madame BALSON (pouvoir Monsieur BERTHIER) - Madame VUILLEMIN (pouvoir Monsieur CHEVALIER) - Monsieur DE VREGILLE (pouvoir Monsieur BOURGUIGNAT)

Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Adhésion au Réseau Villes et Villages des « Justes parmi les Nations » de France.

Monsieur BORDAT expose :

Le Réseau des Villes et Villages des Justes parmi les Nations de France, initié en 2010, a pour objet de réunir les villes et villages ayant créé un lieu de mémoire - rue, place, allée, jardin, square, stèle - pour perpétuer le souvenir des « Justes parmi les nations » : ces femmes et ces hommes qui, avec courage et au péril de leur vie, ont sauvé des Juifs en s'opposant aux persécutions nazies et à l'État Français de Vichy et qui ont été des « lumières dans la nuit de la Shoah ». La Ville de Dijon possède plusieurs lieux de mémoire importants, notamment le Monument aux martyrs de la déportation, 72 rue d'Auxonne, et le mémorial des fusillés, à proximité du rond-point du 8 mai 1945.

L'adhésion à ce réseau marquerait une nouvelle fois l'action de la ville en faveur de la mémoire de la Shoah pour les générations à venir. Elle permettrait de plus à Dijon de bénéficier d'un accompagnement dans le cadre de projets pédagogiques (expositions, ateliers) à destination des écoles et de l'accès à un séminaire annuel pour les enseignants.

Le coût annuel de l'adhésion au Réseau des Villes et Villages des Justes parmi les Nations de France est de 1000 € pour les villes de plus de 100 000 habitants.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Autoriser Monsieur le Maire à adhérer à cette association et à régler la cotisation annuelle dont le coût est de 1000€.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ